

Compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2007.....

Compte-rendu de délégations

Emprunt

Un contrat de prêt de 1 000 000 € a été signé avec Dexia Crédit Local d'une durée de 19 ans et 2 mois au taux fixe de 4,01 %.

Droit de préemption

Le droit de préemption a été exercé par la commune pour l'acquisition d'un immeuble de 690 m² au prix de 127 800 € et par l'Établissement public foncier-Smaf, pour le compte de la commune, pour l'acquisition de deux autres immeubles situés 5, impasse du Pont et au lieu-dit "Tracol" pour un montant total de 93 175 €.

Marchés publics

Le marché de fournitures pour l'achat de matériels destinés au service technique a été attribué comme suit :

Lot n° 1 : fourniture et pose d'une cabine d'aspiration de peinture entreprise Dancer (Aubière), 6 856,70 € TTC.

Lot n° 2 : fourniture d'un abri de bois pour le matériel espaces verts, entreprise Cimelak (Lentilly), 12 061,66 € TTC.

Lot n° 3 et 4 : tracteur-sableuse autochargeuse, entreprise Laurent (Châteaugay), 49 449,81 € TTC.

Un marché de services d'un montant de 7 427,16 € TTC a été signé avec la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) pour assister et conseiller la commune en matière de gestion du service public d'assainissement collectif dont la convention actuelle d'affermage se termine le 31 décembre 2007.

Travaux

Cimetière

Le projet d'extension du cimetière, réalisé par Geoval Cabinet Gaillard, a été approuvé comme suit : une première tranche au nord-est, dans le 1^{er} semestre 2007, permettra de créer 78 concessions doubles, d'agrandir le columbarium, d'aménager des aires de stationnement, un espace vert, de nettoyer et délimiter l'emplacement prévu ensuite pour l'extension au nord-ouest.

La seconde tranche, dans les années à venir, offrira une capacité de 369 concessions doubles avec un aspect paysager particulièrement soigné.

L'entreprise Sacer Sud a été retenue pour effectuer les travaux de la première tranche pour un montant de 227 795,42 € TTC.

Parallèlement à ce projet, la commune a réalisé, en novembre 2006, la reprise de sépultures anciennes en terrain commun et libéré ainsi 47 emplacements sur l'actuel cimetière.

Le conseil municipal a décidé de transformer 23 de ces emplacements en concessions.

Voirie - Assainissement

Les projets d'aménagement des rues Lamartine et des Mauvaises et d'assainissement de la rue de la Boussadet et de l'allée du Ressort, présentés par la direction départementale de l'Équipement, ont été approuvés.

Les marchés de travaux ont été attribués comme suit :

Voirie : entreprise Billet pour 391 069,28 € TTC.

Assainissement : ISS Énergie pour 221 977,60 € TTC.

Place du marché

Le conseil municipal a donné son accord pour le remplacement des bornes d'électricité et d'eau destinées aux forains installés sur la place de la Commune-1871 lors des marchés des jeudis et dimanches matin. Les travaux sont estimés à 44 252 € TTC par le Syndicat d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme dont 22 052 € à la charge de la commune.

Affaires générales et finances

Assainissement collectif

Sur rapport établi par la DDAF, le conseil municipal a choisi de procéder à une nouvelle délégation de service public, au 1^{er} janvier 2008, sous la forme d'un contrat d'affermage, d'une durée de 12 ans. La commission d'ouverture des plis, prévue dans la procédure, a été mise en place.

Habitat

Lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, la volonté a été affirmée de développer l'offre foncière et de poursuivre une politique, menée depuis 20 ans, de mixité et de diversité des programmes d'habitat.

Suite à l'étude réalisée par le cabinet Sycomore, le conseil municipal a retenu les sites suivants : La Charvance, La Couchet, Les Quartières, La Vaye pour partie et a confié à l'Établissement public foncier-Smaf le soin de réaliser les acquisitions foncières.

ZAC de la Gage

L'OPAC du Puy-de-Dôme (devenu OPHIS) a terminé l'aménagement de la ZAC de la Gage comprenant des logements locatifs, en accession à la propriété, des lots libres et des espaces publics. Selon le traité de concession conclu initialement avec la commune, l'OPHIS doit rétrocéder gratuitement à la Ville la surface d'emprise des voies et autres espaces publics. Il s'agit des rues Georges-Brassens, Yves-Montand, des espaces publics en dépendant et des alignements boulevard Jean-Moulin. Parallèlement, la commune doit céder gratuitement à l'OPHIS la parcelle correspondant à l'alignement de l'avenue du 8-Mai-1945. De même, une partie du domaine public doit être déclassée pour être cédée à l'OPHIS. Le conseil municipal a donné son accord sur ces rétrocessions, autorisé la signature des actes et approuvé le bilan de clôture de la ZAC.

Droit de préemption urbain. Extension du périmètre

Le conseil municipal a étendu le droit de préemption urbain sur les zones AUT, AUJ et AU2, situées principalement dans les ZAC du parc tertiaire et du parc logistique.

Vente de terrains à Clermont Communauté

Pour permettre à l'entreprise GME, implantée dans la ZAC des Montels I, rue René-Panhard, de procéder à son extension, le conseil municipal a décidé la vente à la communauté d'agglomération, compétente en matière de zones d'activités économiques, de terrains pour le prix de 15,50 € le m².

Acquisition d'immeubles

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition de parcelles (2 090 m²) et d'immeuble (155 m²) pour la somme totale de 80 660 €.

EPF-Smaf : mise à disposition d'immeubles

L'OPHIS (ex-OPAC) vient de commencer la construction de 10 logements sociaux place de l'Église et place de la Halle. La commune doit mettre à sa disposition les immeubles nécessaires par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans. Deux maisons ayant été acquises par l'Établissement public foncier-Smaf pour le compte de la Ville, le conseil municipal a accepté la mise à disposition de la commune desdites maisons avant de procéder à leur rétrocession.

Acquisitions et dons d'œuvres d'art

Suite à l'exposition du 7 au 23 décembre 2006 à la maison du parc Pierre-Montgroux, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'une œuvre en lave émaillée (500 €) réalisée par Jean Toulouse et d'une peinture sur toile (1 700 €) d'Alain Gabriot et accepté les dons des mêmes artistes d'une valeur totale de 2 200 €.

Cessions de terrains constructibles

Le conseil municipal a institué, conformément à la loi du 13 juillet 2006 portant "engagement national pour le logement", la taxe forfaitaire sur les cessions, à titre onéreux, de terrains nus devenus constructibles du fait de leur classement, par un plan local d'urbanisme, dans une zone urbaine ou à urbaniser. Elle égale 10 % du montant correspondant aux 2/3 du prix de cession du terrain et est exigible lors de la première vente intervenant après le classement du terrain en zone constructible. Les cessions suivantes n'y sont pas soumises.

Redevance d'assainissement

Le conseil municipal a fixé le taux pour 2007 à 0,52 € HT le m³.

Remboursement de sinistres

Le conseil municipal a accepté les remboursements de 4 312,78 € pour le remplacement de candélabres endommagés par des véhicules rue Verte, zone de Ladoux et au rond-point de Blanzat.

Intégration de voirie dans le domaine communal

Le conseil municipal a décidé l'intégration dans le domaine communal de la voie piétonne qui relie la rue Phlipponneau à l'avenue de la République.